

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-24-004761-D – Révision 1
Valable 5 ans à compter du 11 décembre 2025

Ce rapport annule et remplace le procès-verbal n°EFR-24-004761-D

SUIVI DU DOCUMENT

Indice de Révision	Modification	Commentaire	Date		
0	Création du document	/	16/12/2025	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER
1	Extension de la gamme de coloris	/	07/01/2026	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER

Demandeur

AV COMPOSITES
ZA de la Massane
11 Avenue des Joncades Basses
13210 SAINT REMY DE PROVENCE
France

SIREN

480818202

Référence commerciale

PANNEAU ACOUSTIC FOAM + (XA...+)

**Description sommaire
fournie par le demandeur**

Panneau sandwich constitué d'une âme en polystyrène extrudé de 33 kg/m³, collée, sur la face extérieure, à une masse acoustique légère en polyéthylène réticulé de 3 mm, et contrecollée de part et d'autre à une tôle aluminium, de 0,8 mm et 2,16 kg/m², surfacée d'une laque polyester à raison de 27,5 g/m².
Une colle polyuréthane bi-composant est appliquée entre chaque couche, à raison de 250 g/m².
Présence ou non d'un passage de câbles.

**Masse surfacique fournie par
le demandeur**

De 7,6 à 13,5 kg/m² ± 10%

**Épaisseur fournie par le
demandeur**

De 19 à 197 mm

Coloris

Tous coloris

Utilisation

Toiture de véranda et panneau de remplissage

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-501 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai par rayonnement applicable aux matériaux rigides ou rendus tels (matériaux de revêtement collés) de toute épaisseur et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm

Classement :

M1

Valide avec ou sans passage de câbles

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

Essais réalisés avec trait de scie et calfeutrage des chants selon le §3.2.9.a) de la norme NF P92-501

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-24-004761-EPI-D du 16 décembre 2025.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Saint-Aubin, le 07 janvier 2026

X


Laure BARBIER

Chargé d'affaires

Signé par : Laure BARBIER

X


Lise RODIER

Superviseur

Signé par : Lise RODIER